



Municipalité de Napierville

260 rue de l'Église
Napierville, Qc, J0J 1L0

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les règlements d'urbanisme de la municipalité.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 9 avril 2026, le conseil municipal a adopté :

Le projet de règlement numéro L2019-1 modifiant le règlement de lotissement.

L'objet de ce règlement est de se concorder avec les modifications apportées au schéma d'aménagement quant aux normes de lotissement.

Le projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter puisqu'il écoule d'une concordance obligatoire au SADR de la MRC.

Une assemblée publique de consultation aura lieu, le **5 mai à 19h30**, au 260, rue de l'Église, Napierville. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet peut être consulté au bureau de la municipalité, situé au 260, rue de l'Église, Napierville, durant les heures normales de bureau ou encore sur le site internet de la Municipalité de Napierville au www.napierville.ca sous la rubrique « projets de règlement ».

Donné à Napierville, ce 20 avril 2026.

Julie Archambault,
Directrice générale et
Greffière-trésorière